

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Séance du 23 JANVIER 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h), M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 21h40).

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absents : M. Thierry LEBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles ORVEILLON

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; qui ont pris part à la délibération : 19

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- FINANCES :

2025-10 - REGULARISATION PAR ACTE ADMINISTRATIF DE LA PROPRIÉTÉ DES PARCELLES A503 ET A 504 ATTENANTES A L'ANCIENNE GENDARMERIE

Un acte administratif est nécessaire pour régulariser l'intégration des parcelles A 503 et A 504 dans le domaine communal (elles sont restées au nom du Syndicat Intercommunal de Gendarmerie dissous depuis 2011, les communes membres ont donné leur accord pour le transfert de propriété à la commune), une proposition financière du Centre de Gestion 22 est présentée pour un coût de 660 €.

Considérant la nécessité de régulariser la propriété des parcelles A 503 et A 504, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à la proposition du CdG22 pour le traitement de l'acte administratif pour un montant de 660 € et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et les pièces correspondants.

Le secrétaire de séance, M. Jean-Charles ORVEILLON

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

